

AESH MDPH

Tes modèles de courrier prêts à l'emploi

Ce que tu trouves dans ce PDF :

1. **Modèle 1** — Demande d'équipe éducative au directeur d'école
2. **Modèle 2** — Projet de vie type (rubrique MDPH)
3. **Modèle 3** — RAPO en cas de refus AESH ou notification insuffisante

Sources : Éducation nationale, éduscol, CNSA, handicap.gouv.fr (oct. 2026).

Ces modèles sont des bases à **personnaliser**. Remplace les **[CROCHETS]** par les informations propres à ton enfant et à ta situation. Tu peux envoyer par email (avec accusé de lecture) ou par courrier recommandé (recommandé pour le RAPO).

Rappel procédure AESH (5 étapes officielles)

1. Équipe éducative à l'école (modèle 1)
2. GEVA-Sco « première demande » rempli en équipe éducative
3. Dépôt du dossier MDPH par la famille (projet de vie — modèle 2)
4. Évaluation par l'EPE puis décision de la CDAPH
5. Notification — si refus ou insuffisant : RAPO (modèle 3)

Modèle 1 — Demande d'équipe éducative

À envoyer au directeur ou à la directrice de l'école par mail (ou courrier remis en main propre avec décharge). C'est le point de départ **légal et obligatoire** de toute demande AESH.

[Tes nom et prénom]

[Adresse complète]

[Téléphone — Email]

À l'attention de [Nom du directeur ou directrice]

Directeur / Directrice de l'école [Nom de l'école]

[Adresse de l'école]

Objet : Demande de tenue d'une équipe éducative pour mon enfant [Prénom Nom], scolarisé(e) en [classe]

[Ville, le jj/mm/aaaa]

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Je suis le parent (ou les parents) de [Prénom de l'enfant], né(e) le [date], actuellement scolarisé(e) dans votre établissement en classe de [niveau], avec [Nom de l'enseignant·e].

Mon enfant rencontre des difficultés de scolarisation que je vous décris brièvement : [décris factuellement — ex. : difficultés à rester concentré·e en classe, opposition au coucher des devoirs, fatigue importante en fin de journée, signalements répétés de l'enseignant·e sur des comportements inadaptés, etc.].

Ces difficultés s'inscrivent dans un tableau qui m'amène à penser à un trouble du neurodéveloppement (TND) : [précise si bilan engagé ou hypothèse — TDAH, TSA, dys, HPI, TOP, etc.]. [Si bilans en cours : préciser quels professionnels — orthophoniste, neuropsychologue, pédopsychiatre, etc.]

Conformément à l'article D. 321-16 du code de l'éducation, je vous prie de bien vouloir convoquer une **équipe éducative** au sujet de la scolarité de mon enfant, en vue notamment de la rédaction d'un **GEVA-Sco « première demande »** et d'une éventuelle saisine de la MDPH.

Je souhaite que soient présents : l'enseignant·e de la classe, le médecin scolaire et/ou le psychologue de l'Éducation nationale (Psy-EN), ainsi que [indique si tu veux convier un professionnel extérieur qui suit ton enfant — orthophoniste, etc.]. Je serai accompagné(e) de [autre parent, professionnel, association...].

Je reste disponible aux dates qui vous conviendront. Vous pouvez me joindre au [téléphone] ou par mail à [email].

Je vous remercie par avance pour votre écoute et votre engagement aux côtés de mon enfant.

Cordialement,

[Signature]

■ **Astuces** : envoie ce courrier **par mail ET en copie au secrétariat**. Garde la trace écrite. Si pas de réponse sous 15 jours, relance par recommandé en citant l'article D. 321-16. Si toujours pas de réponse, saisis l'IEN de la circonscription, puis l'IA-DASEN du département.

Modèle 2 — Projet de vie (rubrique dossier MDPH)

Le « projet de vie » est l'une des rares zones où ta voix de parent est lue telle quelle par l'Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation (EPE). Ne la néglige pas. Vise **une page entière**, factuelle, concrète. Voici une trame éprouvée.

PROJET DE VIE — Dossier MDPH

Pour : [Prénom Nom de l'enfant], né(e) le [date]

1. Qui est mon enfant ?

[Prénom] est un(e) enfant [décris en 2-3 phrases positives — ses passions, ses qualités, ce qu'il/elle aime, comment il/elle est avec ses frères et sœurs, ses moments de joie]. [Ex. : « Léa adore dessiner, elle peut passer des heures à inventer des histoires. Elle est très empathique avec son petit frère et fait preuve d'une mémoire impressionnante pour les détails. »]

2. Quelles sont ses difficultés au quotidien ?

À la maison : [décris concrètement — matin, devoirs, repas, coucher, transitions, interactions].

À l'école : [reprends les éléments du GEVA-Sco — difficultés observées, signalements de l'enseignant·e, comportements en récré, autonomie].

En vie sociale : [anniversaires, sorties, sport, relations avec les autres enfants].

3. Quels diagnostics ou hypothèses ?

[Liste les diagnostics posés ou les bilans en cours : qui a posé le diagnostic, à quelle date, conclusions principales. Si bilans en cours, précise les RDV pris et les pros consultés.]

4. Quels accompagnements en cours ?

[Suivi orthophonique X séances/semaine, ergothérapie, psychomotricité, suivi pédopsychiatrie, TCC, etc. Inclus dates et fréquences.]

5. Quels aménagements déjà mis en place ?

[PAP si existant, place devant, supports visuels, casque anti-bruit, dictée à l'adulte... Et ce qui ne marche plus ou pas assez.]

6. Pourquoi je demande une AESH (et de quel type) ?

Je sollicite une AESH [individuelle / mutualisée] car les aménagements pédagogiques classiques ne suffisent plus. Concrètement, mon enfant a besoin d'un adulte à côté de lui pour : [entrer dans la tâche, recadrer son attention, prévenir les crises, gérer les transitions, accéder à la cantine et à la récréation, etc.].

Sans cet accompagnement humain, je crains [décrochage scolaire, refus scolaire anxieux, mise en danger, comportements aggravés, accumulation des retards, etc.].

7. Mes attentes vis-à-vis de la MDPH

J'attends de la CDAPH une décision qui prenne en compte non seulement la pathologie de mon enfant, mais surtout son **retentissement scolaire concret** tel que documenté par l'équipe éducative dans le GEVA-Sco joint. Je sollicite : [AESH individuelle X heures, AESH mutualisée, PPS, matériel adapté (ordinateur, logiciel), AEEH le cas échéant, transport spécialisé, etc.].

Je reste disponible pour toute information complémentaire et accepte d'être reçu(e) par l'EPE si nécessaire.

[Date — Signature des deux parents si possible]

■ **Astuces** : sois **factuel et daté**. Pas de pathos, pas de relativisme. Si l'EPE ne peut pas chiffrer le retentissement, elle ne notifiera pas. À l'inverse : les éléments concrets (dates, comportements, paroles d'enseignants citées entre guillemets) pèsent énormément.

Modèle 3 — RAPO (recours après refus AESH)

Si la CDAPH refuse l'AESH, ou notifie un type insuffisant (mutualisée alors que tu demandais individuelle, ou trop peu d'heures), tu peux contester par un **Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO)**. À envoyer en **lettre recommandée avec accusé de réception** dans les **2 mois** suivant la notification.

[Tes nom et prénom]

[Adresse complète]

[Téléphone — Email]

À l'attention de Monsieur / Madame le Directeur / la Directrice de la MDPH

[Adresse MDPH du département]

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Objet : Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) contre la décision CDAPH n° [numéro de décision] du [date]

Dossier MDPH n° [numéro] — [Prénom Nom de l'enfant], né(e) le [date]

[Ville, le jj/mm/aaaa]

Madame, Monsieur,

Par décision n° [numéro] notifiée le [date de réception], la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a [décrit la décision contestée : refusé l'attribution d'une AESH / accordé une AESH mutualisée alors que je demandais une AESH individuelle / accordé X heures alors que les besoins en justifient Y / etc.].

Conformément aux articles L. 241-9 et R. 241-32 du Code de l'action sociale et des familles, et à la loi du 18 novembre 2016 entrée en vigueur le 1er janvier 2019, je forme un **Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO)** contre cette décision.

Motifs du recours :

1. **Sous-évaluation du retentissement scolaire.** [Détaille : éléments du GEVA-Sco non pris en compte, comportements documentés par l'enseignant·e non valorisés, etc.]
2. **Éléments nouveaux non disponibles lors de la première évaluation.** Je vous transmets en pièces jointes : [bilans récents — neuropsychologie, orthophoniste, pédopsychiatrie / attestations enseignants / photos d'évaluations / témoignage RASED / etc.].
3. **Incohérence avec la doctrine de l'Éducation nationale.** Le décret du 23 juillet 2012 précise que l'aide individuelle est attribuée lorsque l'élève « requiert une attention soutenue et continue ». [Argumenter : ton enfant requiert effectivement cette attention soutenue et continue, démontré par tels et tels éléments.]

Je sollicite donc : [précise ta demande : attribution d'une AESH individuelle à hauteur de X heures hebdomadaires / réévaluation de la quotité horaire / etc.].

Pièces jointes :

- Copie de la notification CDAPH contestée
- [Nouveaux bilans / attestations / témoignages]

— [Tout autre élément utile]

Je reste à votre disposition pour être entendu(e) par l'EPE en charge du réexamen. Vous pouvez me joindre au [téléphone] ou par mail à [email].

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature des deux parents si possible]

■ **Astuces RAPO** : la MDPH a **2 mois** pour répondre — silence vaut rejet. En cas de rejet, tu peux saisir le **pôle social du tribunal judiciaire** dans les 2 mois (procédure gratuite, sans avocat obligatoire). En parallèle, tu peux demander une **conciliation** (médiateur indépendant) ou saisir le **Défenseur des droits** si la notification n'est pas honorée (manquement à l'obligation de scolarisation de la loi du 11 février 2005).

Pour aller plus loin :

Article complet sur matribuatypique.fr — « **AESH MDPH : comment l'obtenir pour ton enfant TND (2026)** »

<https://matribuatypique.fr/demander-aesh-enfant-tnd/>

Sources officielles citées dans ce PDF :

- Éducation nationale — Décret du 23 juillet 2012 (aide individuelle/mutualisée)
- Circulaire n° 2019-090 du 5 juin 2019 (cadre de gestion AESH)
- Code de l'éducation, article D. 321-16 (équipe éducative)
- Loi du 11 février 2005 (égalité des droits et obligation de scolarisation)
- Loi du 18 novembre 2016 (RAPO obligatoire depuis 01/01/2019)
- CNSA / handicap.gouv.fr / eduscol.education.fr / service-public.fr